

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

IRDI SORIDEC GESTION SAS, Censeur du Conseil d'Administration

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

LEI : 969

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 06 février 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : conversion d'actions ordinaires SIB en actions de préférence SIB

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : actions de préférence SIB donnant un droit préférentiel sur des actions Bastide Le Confort Médical

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 0.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 0.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 08 février 2019

COMMENTAIRES :

Conversion de 9.604 actions ordinaires de SIB en 9.604 actions de préférence de catégorie 1 donnant un droit préférentiel sur 152.768 actions ordinaires existantes de BLCM détenues par SIB et 152.768 droits de vote de BLCM .
IRDI SORIDEC GESTION détient un mandat de Censeur au sein du Conseil d'Administration de la Société Bastide Le Confort Médical dont le représentant permanent est Monsieur Bertrand Religieux.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."